



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 30 Mars 2006

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET et Mlle MASLOUHI

M. REBSAMEN, M. ESMONIN, M. BACHELARD, M. PRIBETICH, M. MASSON, M. ETIEVANT, Mme POPARD, M. JULIEN, M. FOUILLOT, M. MARTIN, M. RETY, M. LABORIER, M. SAUNIE, M. DOUHAI, M. DUPIRE, M. BERTELOOT, Mlle MASLOUHI, M. GERVAIS, M. PETITJEAN, M. OBRLOT, M. BARBEY, M. GILLOT, Mme BLIGNY, M. LAURENT, Mme GARRET-RICHARD, Mme DARCIAUX, M. JOLY, M. DESVIGNES, M. DUBOIS, M. MARCHAND, M. DANIERE, M. HESSE, M. PINON, M. MAGLICA, M. FOUCHERES, Mme FLAMENT, M. PILLIEN, M. BOUHELIER, Mme COLOMBET, M. PERRIN, Mme MASSU, M. SOUMIER, Mme DELEBARRE, Mme BIOT, M. PARIS, Mme TENENBAUM, M. NOWOTNY, M. MILLOT, Mme LEMOUZY, M. BRUYERE, M. IZIMER, Mme ROY, M. MOREAU, M. DÉTANG, M. CHEVIGNY, Mme HERVIEU, M. ALLAERT, Mme BERNARD, M. GONDELLIER, Mme DURNERIN, M. BELLEVILLE, Mme AVENA, M. BOURNY, M. CLAUDET.

Membres absents :

M. MENUT, M. DELATTE, M. CHAPUIS, Mme BESSIS, M. BRIOT, M. BERNARD, M. DODET, M. BEKHTAOUI, M. GILLOT pouvoir à M. FOUILLOT, M. LECHAPT pouvoir à M. CLAUDET, M. NUDANT pouvoir à M. BRIOT, Mme MANSAT pouvoir à Mme POPARD, M. BRENOT pouvoir à M. PERRIN, M. ROIZOT pouvoir à M. BARBEY, M. CARBONNEL pouvoir à M. MOREAU, M. AUDARD pouvoir à M. ESMONIN.

OBJET : TRANSPORTS - Minibus pour le transport des personnes à mobilité réduite - Lancement d'un appel d'offres

Par délibération en date du 23 juin 2005, le Conseil a décidé de lancer un appel d'offres ouvert composé de deux lots :

- lot n°1 : 2 minibus d'une capacité modulable de 8 personnes dont 3 personnes en fauteuil roulant,
- lot n°2 : 1 minibus d'une capacité modulable de 15 personnes dont 3 personnes en fauteuil roulant.

En ce qui concerne le premier lot, à la suite de l'analyse des offres, le marché a été attribué à la société DIETRICH (marché notifié le 13 décembre 2005 pour un montant de 155 680,93 € TTC). En revanche, le second lot n'a fait l'objet d'aucune offre et il a été déclaré infructueux.

Ce second lot est destiné à renouveler le minibus confié depuis 1990 à l'Association des Paralysés de France-APF, sachant que ce véhicule totalise un kilométrage annuel d'environ 20 000 km. Il est surtout utilisé pour le transport collectif de salariés du CAT impasse Montbouchard à QUETIGNY ou de l'Entreprise Adaptée rue Professeur Louis Neel à LONGVIC. Les circuits sont organisés par l'APF de façon à aller chercher les personnes à leur domicile et à les transporter ensemble jusqu'à leur lieu de travail (en fin de journée, retour des personnes à leur domicile en effectuant des circuits en sens contraire).

Des discussions ont été menées entre l'APF, Divia et la Communauté pour définir au plus près les besoins. Il en découle que la Communauté peut s'orienter vers l'acquisition d'un minibus pouvant transporter au minimum 2 personnes en fauteuil roulant et 12 personnes.

En raison de la modification des conditions initiales du marché, et selon l'article 59 II 4ème alinéa du Code des Marchés Publics, la Communauté est tenue de procéder à un nouvel appel d'offres.

La commande serait passée par appel d'offres ouvert et prendrait la forme d'un lot unique, à savoir : 1 minibus aménagé pour le transport au minimum de 2 personnes en fauteuil roulant et de 12 personnes.

Vu les avis du Bureau et de la Commission,

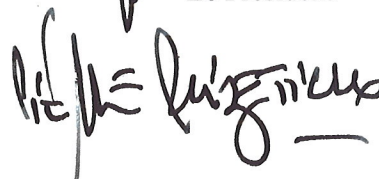
LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'approuver** l'acquisition d'un minibus aménagé pour le transport des personnes à mobilité réduite, tel qu'il vient d'être exposé, et de prendre acte du dossier de consultation ;
- **D'autoriser** le Président à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert et à signer les documents en découlant ;
- **De dire** que les crédits correspondants seront prélevés sur le budget 2006.

Pour extrait conforme,
Le Président



Publié le **31 MARS 2006**
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

4 AVR. 2006

